

Municipalité de Saint-Édouard

405C montée Lussier, Saint-Édouard (QC) J0L 1Y0 450.454.6333 info@saintedouard.ca

Bulletin municipal

Février 2016



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Le Programme RénoRégion maintenant accessible



RénoRégion est un programme de subvention gouvernemental qui aide financièrement les propriétaires occupant qui ont un revenu modeste et qui veulent rénover leur résidence. Plusieurs conditions doivent être respectées afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, notamment l'évaluation municipale de la résidence qui doit être inférieure à 100 000 \$ (excluant le terrain). Les travaux doivent être supérieurs à 2 000 \$ et peuvent être reliés à la structure, au chauffage, la toiture, à la plomberie, à l'électricité, etc. Uniquement les résidences principales sont concernées. Les personnes désirant participer à

RénoRégion peuvent communiquer avec la MRC des Jardins-de-Napierville au 514 725-0559.

Vous pouvez également consulter l'article « De l'argent pour améliorer les habitations en zone rurale » de l'édition du 20 janvier 2016 du Journal le Coup d'œil.

Un nouveau site Web au printemps pour la Municipalité

Nous l'attendons tous avec impatience. Ce printemps, les citoyens pourront accéder à une panoplie d'information via leur ordinateur notamment en ce qui concerne le Conseil municipal, le calendrier des séances du Conseil, la règlementation municipale, les organismes municipaux, les locations de salle, les évènements à venir et plus encore! Surveillez notre prochaine édition du bulletin municipal.





Résultat de la Collecte de sang de la Municipalité

Voici les résultats de la collecte :

Objectif de donneurs : 100

Nombre de donneurs qui se sont présentés : 95 Nombre de donneurs inscrits (chiffre officiel) : 91

Objectif de prélèvements (poches): 75

Nombre de prélèvements réels : 76 (101 % wow!)

Merci à tous les donneurs pour ce geste d'une générosité sans limites et aux merveilleux bénévoles qui nous aident chaque année sans qui nous ne pourrions rendre ce geste réalisable. À la prochaine **Héma-Québec**! Nous nous reverrons cet été!



DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

- N'oubliez pas qu'il est interdit de pousser la neige sur la voie publique.
- Les jours de tempête, reculez vos bacs à ordures et à recyclage le plus loin possible du chemin pour que les déneigeurs puissent faire leur travail efficacement, et ce, sans accrochage.



DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DE PROTECTION INCENDIE

Prévention des incendies



Voici quelques petits conseils sur les cordons de rallonge, les fils et les câbles

Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien. Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.



N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagée, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive. Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils. Au lieu d'utiliser une multiprise, il est plus sécuritaire d'utiliser une barre de surtension, car celle-ci à un disjoncteur intégré. Ce disjoncteur s'arrêtera lorsqu'il y aura surcharge tandis qu'une multiprise n'a pas cette option.



DES NOUVELLES DES ORGANISMES DE SAINT-ÉDOUARD

La patinoire est ouverte!

Voici l'horaire d'ouverture du chalet des loisirs :

Semaine	15h à 22h		
Fin de semaine	9h à 22h		



^{**}La patinoire peut être fermée occasionnellement à cause des mauvaises conditions climatiques.

Projection d'un film au Centre communautaire

Le 26 mars 2016 à 13h, sera présenté au centre communautaire le film

« Alvin et les Chipmunks sur la route ».

Les gens intéressés à participer à l'activité sont invités à apporter leur chaise de parterre ou leur couverture pour être confortables pendant la projection. Un jus, du maïs soufflé et un chocolat de Pâques seront offerts à chaque personne présente.

Coût d'entrée : 2 \$

INSCRIPTIONS SOCCER / CAMP DE JOUR ACTIVITÉ PRINTEMPS-ÉTÉ Au Centre communautaire Le 31 mars 2016 de 18h30 à 20h

Le soccer aura lieu les mardis de 19h à 20h et débutera le 24 mai prochain. Les coûts d'inscription seront de 30 \$. D'autres détails suivront pour le camp de jours et la session d'activités des loisirs printemps-été.





DES NOUVELLES DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Nos nouveaux règlements d'urbanisme maintenant applicables

Nous attendons toujours le certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'entrée en vigueur de nos règlements d'urbanisme. Cependant, il faut savoir que dès l'avis de motion et l'adoption des règlements, ceux-ci peuvent être applicables sur le territoire de la municipalité. En effet, pour pouvoir émettre un permis ou un certificat d'autorisation, le projet demandé doit, entre autres, être conforme aux nouveaux règlements adoptés.

Voici quelques renseignements qui vous seront pratiques dans vos éventuels projets.

Bâtiments accessoires permis

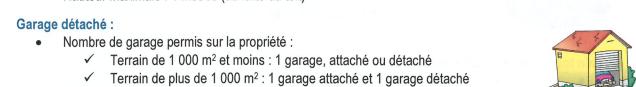
Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme pour connaître le nombre exact de bâtiment accessoire total auquel vous avez droit dans la zone concernée : NOTE: Ces informations ne constituent qu'un résumé de la réglementation. Les dispositions des règlements prévalent sur le contenu de cette page.

Remise à jardin :

- Nombre de remises par terrain : 2
- Superficie maximale: 25 m² (269 p²)/remise ou 30 m² (323 pi²) pour l'ensemble des remises.
- Autorisée dans les cours arrière et latérale (PIIA)
- Localisée à au moins :
 - ✓ 2 mètres de la résidence
 - ✓ 2 mètres de toute limite de propriété avec ouverture, ou 1 mètre sans ouverture (ouverture = fenêtre)
 - ✓ 3 mètres de tout autre bâtiment accessoire
- Hauteur maximale : 4 mètres (au faîte du toit)
- Superficie maximale: 75 m² sans dépasser 80% de la superficie de la résidence
- Autorisé dans les cours latérales, arrière ou avant secondaire / peut également être autorisé en cours avant en respectant certaines règles. Quelques exceptions pour la cour avant (vérifier avec le service de l'urbanisme)
- Localisé à au moins :
 - √ 3 mètres de la résidence
 - ✓ 2 mètres de toute limite de propriété avec ouverture, ou 1 mètre sans ouverture (ouverture = fenêtre)
 - ✓ 3 mètres de tout autre bâtiment accessoire
 - √ 1.5 mètre d'une fosse septique et 5 mètre d'un champ d'épuration ou similaire
- Hauteur maximale :
 - ✓ À l'intérieur du périmètre urbain : 5 mètres (au faîte du toit)
 - À l'extérieur du périmètre urbain : 7 mètres (au faîte du toit) sans dépasser la hauteur de la résidence.
- Le garage doit s'harmoniser avec la résidence.

Piscine hors-terre:

 Autorisée dans les cours latérales, arrière ou avant secondaire. Quelques exceptions pour la cour avant secondaire (vérifier avec le service de l'urbanisme)



- Localisée à au moins :
 - √ 3 mètres de la résidence
 - √ 1.5 mètre de toute limite de propriété
 - ✓ 1 mètre de tout autre bâtiment accessoire
 - ✓ 2 mètres d'un champ d'épuration ou similaire
 - ✓ 3 mètres d'une ligne électrique, mesuré au sol
- Système de filtration doit être localisé à un minimum de 1 mètre de la piscine ou être localisé sous le patio et à 2 mètres de la limite de propriété
- Clôture : Une piscine hors-terre de plus de 1,2 mètre de hauteur n'a pas besoin d'être clôturée lorsqu'on y entre des façons suivantes :
 - Au moyen d'une échelle de sécurité munie d'une portière se refermant et se verrouillant automatiquement.
 - ✓ À partir d'une plateforme « Deck » dont l'accès est protégé par une clôture conforme.
 - √ À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de façon à ce qu'une <u>clôture conforme</u> protège l'accès à la piscine.

<u>Clôture conforme</u>: Clôture mesurant au moins 1,2 mètre de hauteur, dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade. La clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer automatiquement. La distance entre le sol et la clôture ne doit pas être supérieure à 5 centimètres et elle doit être conçue de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader. Les espacements et les ouvertures de la clôture ne doivent pas dépasser 10 cm. Un mur ou un muret formant une partie d'une clôture ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte. Les clôtures amovibles et les haies sont interdites.

Plateforme et terrasse : Ceux-ci doivent être localisés à un minimum de 2 mètres des limites de propriétés.



Piscine creusée et piscine gonflable de plus de 5 m³

 Mêmes normes que la piscine hors-terre mais doit être obligatoirement pourvue d'une <u>clôture conforme</u>.

Bain tourbillon extérieur « Spa » :

- Autorisé dans les cours latérales, arrière ou avant secondaire.
- Localisé à au moins :
 - ✓ 3 mètres de toute limite de propriété

Abattage d'arbre :

• Il est interdit d'endommager ou d'abattre un arbre <u>en cour avant</u> sans obtenir une autorisation auprès du service de l'urbanisme au préalable.



Les ilots déstructurés

Qu'est-ce qu'un ilot déstructuré?

Un ilot déstructuré est un secteur (zone agricole) de faible superficie, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles comprenant souvent, des espaces de terrain vacants non propices à l'agriculture.

À l'intérieur de ces ilots, il est possible d'y construire, <u>lorsque le lotissement le permet,</u> des constructions résidentielles unifamiliales.

La liste complète des ilots déstructurés présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard est disponible pour consultation aux heures d'ouvertures du bureau municipal.





CLUB LIONS

Le club Lions de Saint-Édouard organise son souper tirage annuel

Date: **30 avril 2016**Où: Centre communautaire

Coûts: 120 \$ par billet de tirage (300 billets disponibles seulement) Activité: Souper dansant incluant les consommations alcoolisées. Pour vous procurer vos billets, veuillez téléphoner au 450 349-1251

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Liste des activités du Club de l'âge d'or				
Type d'activités	Journée			
Pétanque atout	Lundi 13h30 & Mercredi - 13h30			
Jeu de palets	Mercredi – 10h			
Jeux de société	Mardi – 13h30			

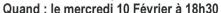
Le Club de l'Âge d'or vous invite à venir vous amuser avec eux au Centre communautaire! Les activités sont gratuites.



DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Heure du conte pour la Saint-Valentin

Nous invitons vos cupidons âgés de 3 à 8 ans à venir écouter une histoire sous le thème de la Saint-Valentin. Il y aura ensuite une activité de bricolage. Réservez vite votre place en laissant le nom et l'âge de l'enfant sur la boîte vocale au 450 454-6333 poste 26.





Atelier « Bouche à Oreille »



La bibliothèque de Saint-Édouard est fière de s'associer à l'organisme « Apprendre en cœur » pour vous offrir 4 ateliers « Bouche à Oreille ». Qu'est-ce que ces ateliers? Ce sont des ateliers qui permettent aux parents de créer un conte audio à leurs enfants. Ils apprennent, entre autres, à raconter des histoires avec des intonations et des gestes. Les ateliers auront une durée de 3 heures et se dérouleront en deux volets d'une heure trente chacun. Pour le premier volet, les parents travailleront sur la réalisation du CD audio et les enfants eux, assisterons à des activités

d'éveil à la lecture et à l'écriture. Dans le deuxième volet, les parents et les enfants sont réunis et mettent en pratique les techniques de lecture apprises.

QUAND : dès le 8 mars à 9h00 pour une durée de 4 semaines

Où : À la bibliothèque municipale.

Coûts: Gratuit

Pour vous inscrire ou pour de l'information, communiquez avec l'organisme « Apprendre en cœur » au 450 454-0400

SAVIEZ-VOUS QUE ...

- Les membres de la bibliothèque ont accès à une nouvelle ressource en ligne gratuite : Généalogie Québec. Vous pouvez accéder aux bases de données généalogiques dans la section « Généalogie » du catalogue en ligne.
- Vous pouvez renouveler vos livres et les sacs « Jouons Ensemble » par téléphone ou par courriel. Laissez simplement vos coordonnées et les titres des livres à renouveler. Vous pouvez aussi les renouveler en accédant à votre dossier en ligne.
- Vous pouvez connaître les titres des nouveaux livres de la bibliothèque en vous rendant sur la page Web de la bibliothèque de Saint-Édouard sur le site www.mabibliothèque.ca/monteregie
- La ressource numérique Métafo est offerte à tous les enfants de 4 à 8 ans qui apprennent à lire et à écrire et qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage ainsi qu'à ceux aux prises avec un problème de dyslexie. Pour les familles désirant y accéder, rien de plus simple. Il suffit de demeurer dans une des municipalités affiliées au Réseau BIBLIO Montérégie et de s'abonner à la bibliothèque.

Heure d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 13h30 à 16h00 Mercredi : 18h30 à 20h30 Vendredi : 18h30 à 20h00

405 B Montée Lussier, Saint-Édouard, Qc J0L 1Y0
450 454-6333 poste 26, www.mabibliotheque.ca/monteregie



Besoin d'un moment de répit ?

La Halte-Garderie Toucantonri est là pour vous. Un service de garde à temps partiel ou occasionnel qui accueille des enfants de 6 mois à 5 ans de la MRC des Jardins-de-Napierville. Si vous êtes fatigué et que vous avez besoin d'un peu de temps pour reprendre le dessus, n'hésitez pas à inscrire votre enfant au 450 454-5747, www.souriresansfin.org

Les ateliers parents-enfants Éveilatout

Vous cherchez une activité qui vous permettra de vivre des moments de qualité avec votre enfant? Vous voulez apprendre de nouvelles idées créatives pour stimuler vos tout-petits, inscrivez-vous aux ateliers parents-enfants Éveilatout. C'est gratuit!

1-2 ans : Les mardis du 2 février au 17 mai 2016

2-3 ans : Les vendredis du 5 février au 27 mai 2016

4-5 ans : Les mercredis du 3 février au 27 mai 2016

Les rencontres ont lieu de 9h00 à 11h00 durant 15 semaines. Le transport et la halte-garderie peuvent être fournis au beşoin. Pour information ou pour vous inscrire, contactez Sandra Trudeau au 450 454-5747.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL : 7 MARS A 20H00		BUREAUX FERMES LE VENDREDI ET LUNDI DE PAQUES			
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURES RÉGULIÈRES DES BUREAUX ADMINISTRATIFS :	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h
DES BORLAGA ADMINISTRATII S .	13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	fermé